

HYDERABAD - Espace de questions / réponses avec le conseiller juridique de l'ICANN sur les conseils juridiques reçus par l'ICANN et comment cela aide à la mission de l'ICANN

Lundi 7 novembre 2016 – 15h15 à 16h45 IST

ICANN57 | Hyderabad, Inde

JAY DALEY:

Bonjour. Nous allons commencer cette séance lorsque Chris va revenir. Vous pourrez l'applaudir quand il reviendra dans la salle d'ailleurs.

Merci à tous de votre présence. Je m'appelle Jay Daley. Je suis de .NZ et je vais donc mener cette séance de questions-réponses avec John Jeffrey, qui est là avec nous, et aussi avec Chris Disspain qui est un membre du Conseil d'administration.

Cela fait un moment que nous n'avons pas eu ce genre de dialogue et je suis vraiment convaincu qu'avec des dialogues comme celui-ci, nous pouvons mieux nous comprendre et être beaucoup plus transparent. J'espère que cela va être un processus que nous pourrons utiliser dans l'avenir pour mieux se comprendre.

Ces informations sur les conseils juridiques est un sujet très important.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Je voudrais tout d'abord vous demander que vous assumiez que toutes les personnes présentes ici font bien leur travail. Et donc, si vous avez des questions, posez-les pour qu'on puisse bien vous répondre.

Nous ne pourrons pas parler des conflits qui sont courants, et aussi, je dois vous dire que je ne suis pas un avocat.

Mais nous avons quelqu'un ici qui est qualifié pour répondre à ce genre de réponses.

Et nous allons aussi, bien sûr, essayer de rester sur le thème. Je pense que nous pouvons commencer.

Donc, je vais commencer par trois choses. Je vais commencer par des questions. Donc, nous avons des questions réservées par thème et nous allons passer d'un thème à l'autre.

J'ai aussi des informations et j'ai d'autres questions d'ailleurs en réserve au cas où nous n'en aurions pas assez pour commencer. J'espère que nous allons pouvoir ainsi parler de toutes ces choses-là.

Alors, tout d'abord, parlons des conseils juridiques pour la compagnie et comment ces conseils juridiques sont liés aux problèmes de la communauté.

Le modèle multipartite peut être un modèle qui pose des défis. Comment est-ce que nous pouvons donc partager ces conseils juridiques avec le reste de la communauté en général ?

JOHN JEFFREY:

Merci à tous d'être ici. Je suis au secrétariat du Conseil d'administration de l'ICANN.

La question...Il y a eu des mauvaises communications durant les années passées dans le sens où nous ne pouvions pas fournir des conseils juridiques à l'ICANN de façon consistante et de suivre la mission de l'ICANN. Nous travaillons non seulement avec l'ICANN, mais nous suivons l'avis de la communauté. Nous essayons d'améliorer cet avis que nous donnons. Nous essayons de nous assurer que nous puissions avoir des documents qui sont standards, qui puissent être utilisés en cas de conflit pour nous assurer que les choses qui soient faites au sein de l'ICANN au niveau juridique soient conformes à toutes les communautés.

JAY DALEY:

Si les requêtes de la communauté ne sont pas assez claires, y a-t-il des documents plus détaillés qui puissent être utilisés ?

JOHN JEFFREY: Alors, quand nous avons des demandes qui viennent de la communauté, nous les recevons sous la forme, sous le modèle SO. La communauté nous demande des informations juridiques et à travers le personnel, nous recevons donc ces demandes. Et si nous pouvons fournir des informations sur ces questions, nous les envoyons directement. Sinon, si nous avons besoin de chercher des informations en externe, nous le faisons aussi. Mais le plus souvent, nous essayons de trouver des manières de nous engager avec les SO directement.

JAY DALEY: Si la communauté demande des avis ou des conseils indépendants, est-ce que c'est quelque chose que vous faites vous-même ou est-ce que vous cherchez des informations en externe ?

JOHN JEFFREY: La chose la plus importante, c'est de bien comprendre quelle est la question qui vient de la communauté. Pourquoi cherchez-vous un conseil juridique ? Quel problème voulez-vous résoudre ? On commence par ça et ensuite, on essaie de comprendre si c'est un conseil juridique qui puisse être fourni par le conseil de l'ICANN ou est-ce qu'on a besoin d'aller chercher des informations en externe avec, par exemple, des

groupes d'avocats en externe de l'ICANN. Nous avons des contacts à travers le monde qui nous offrent des informations ou des avis sur beaucoup de sujets différents. Et quand nous recevons ces conseils, nous essayons de voir si cela correspond à ce que nous recherchons. S'il y a une demande très spécifique pour un conseil juridique externe, là, nous essayons de comprendre pourquoi on nous le demande, et donc on essaie de voir si en cherchant ce conseil en externe, nous aurons la possibilité... Nous pourrions voir si cela est compatible avec les statuts de l'ICANN. Il y a souvent besoin de trouver des avis indépendants. Ces conseils juridiques peuvent être très, très chers; mais s'ils peuvent aider la communauté, nous les utiliserons.

JAY DALEY:

Je vais poser ma dernière question sur ce sujet, mais si d'autres personnes dans la salle ont des questions sur ce sujet, vous pouvez bien sûr les poser.

Certaines personnes peuvent croire qu'une partie de votre travail, c'est de réduire le risque juridique de l'ICANN. Donc quand vous donnez des avis ou des conseils au niveau des politiques, vous allez peut-être pouvoir essayer de réduire les risques.

Est-ce que c'est le cas ?

JOHN JEFFREY:

Oui, c'est vrai. Ce n'est pas une rumeur. J'essaie de réduire les risques de l'ICANN. J'ai donc une responsabilité vis-à-vis de l'organisation. Il y a une question intéressante concernant le fait qu'il peut y avoir des conflits, mais la plupart du temps, quand nous agissons et que nous donnons des conseils juridiques si nous sommes réguliers et consistant avec l'intérêt public en suivant les directives de la communauté, en fait, nous fournissons un conseil qui n'est pas incompatible. Et je pense que chacun d'entre vous aussi veut réduire les risques de l'ICANN. Par exemple, l'argent que l'ICANN dépense est votre argent. C'est de l'argent que vous avez mis dans l'organisation. C'est l'argent du public.

Donc, quand nous réduisons les risques de l'ICANN, nous réduisons les dépenses de l'ICANN. Nous réduisons le montant d'argent que nous dépenserions si nous perdions en cas de conflit. Donc, nous ne voulons pas gaspiller l'argent et obtenir des conseils juridiques qui ne sont pas nécessaires ou de rentrer dans des conflits qui auraient pu être résolus à travers d'autres manières, à travers des médiations ou d'autres voies.

Chris veut poser une question ?

JAY DALEY:

Non?

Est-ce que vous pensez que la communauté a un rôle à jouer dans le sens où il pourrait déclarer ou dire quelle serait leur préférence lorsqu'il s'agit du risque?

Par exemple, vous nous dites que c'est notre argent et vous devez le protéger de ce fait là. Est-ce que vous allez demander quels sont nos avis sur la manière dont vous allez dépenser cet argent ?

JOHN JEFFREY:

Moi, mon avis, c'est de dire à l'ICANN qu'il n'est pas nécessaire de prendre tel ou tel risque. Ce que nous faisons donc, c'est de donner des conseils juridiques. On nous dit : « Voilà le seuil que vous ne pouvez pas dépasser. Voilà où vous pouvez vous attendre à tel ou tel risque. » Nous donnons donc des conseils sur les politiques et nous essayons d'être des médiateurs en fait et de voir quels sont les risques et de voir quelles sont les choses qui peuvent être faites pour éviter d'être en conflit.

CHRIS DISSPAIN:

En tant qu'avocat moi-même, je pense que les mots ont de l'importance. Que l'on donne des avis ou pas, à la fin, le Conseil

d'administration prend la décision. C'est une chose très simple. Le rôle du Conseil d'administration, c'est d'évaluer ce conseil et de prendre ensuite une décision et d'agir sur cette décision.

Le travail de fournir donc ce conseil juridique, c'est de dire : « Voilà vos options. » Quelquefois, des membres du Conseil d'administration peuvent dire : « Mais avez-vous pensé à ça ou ça? » Mais la réponse est : « Voilà vos options et voilà le profil de chacune de ces options. »

Le Conseil d'administration ne va pas forcément suivre l'étape la moins risquée. Le Conseil d'administration pourrait dire : « Quelle est la meilleure option? » Je vais vous donner un exemple, pas sur un cas spécifique, mais un exemple qui pourrait vous aider. Le Conseil d'administration peut décider que de faire, par exemple, la chose Y c'est mieux que de faire la chose X. Mais en faisant Y, on sera plus transparent et plus responsable que si on fait X.

Donc, que cette méthode soit acceptée ou pas, je ne peux pas vous dire, mais c'est comme ça que ça fonctionne au sein du Conseil d'administration.

JOHN JEFFREY:

Oui, je pense que c'est tout à fait ça. Il y a des exemples de cela si vous allez dans les publications que nous avons faites. Nous

avons des documents qui contiennent les options qui ont été fournies sur différentes questions et qui démontrent les mécanismes que nous utilisons. Un document typique serait donc un document qui aurait trois différentes options avec une évaluation pour chaque option.

Certaines fois, il y a tel ou tel conseil qui est suivi pour les meilleures pratiques. La plupart du temps, nous ne suivons pas forcément le même avis ou le même conseil.

CHRIS DISSPAIN:

J'ai été des deux côté de cela. Vous savez, ce processus a été bien étudié. J'ai fait partie du Conseil d'administration. Je ne peux pas parler du temps... Je peux parler...

En tant que membre de la communauté et du ccNSO, je peux voir que les gens peuvent penser que cela ne fonctionne pas de bonne manière. Je vois.

Je comprends ça, mais je peux vous dire que le Conseil d'administration pose des questions et étudie la chose. Le Conseil va demander bien sûr s'il y a un risque si l'on fait ceci ou si l'on fait cela.

Mais nous, nous appelons ça la méthode Markus Kummer, parce qu'à la fin de la première réunion avec Markus, Markus s'est levé

et a dit : « Mon Dieu, c'est incroyable! La communauté pense que vous faites ce que vous voulez, mais en fait, non. Vous avez des arguments et vous travaillez. » Pour lui, il a eu un moment eurêka si vous voulez. Il a compris la méthode avec laquelle nous travaillons.

JAY DALEY:

Oui. Nous allons passer à des questions plus détaillées tout à l'heure.

Mais pour parler un peu plus de ce sujet, donc communauté contre organisation.

NIGEL ROBERTS:

Peut-être que c'est une... Que c'est parce que nous sommes après, au moment post-transition, mais nous voyons que tout cela fonctionne très bien. Nous avons déjà... Nous sommes passés à travers tous ces problèmes de manque de confiance, etc.

Mais maintenant, j'espère que nous allons pouvoir faire... Vous allez pouvoir faire ces choses-là de façon régulière.

JOHN JEFFREY: Oui. Je voudrais faire ça plus souvent. Vous allez certainement en avoir marre de m'entendre parler.

NIGEL ROBERTS: Oui. Vous n'avez pas à le faire à chaque réunion de l'ICANN, mais nous pourrions le faire au moins une fois par an.

JOHN JEFFREY: Oui, j'aimerais. Il n'y a pas de problème. J'aimerais faire ça.

MICHAEL PALAGE: Je pense que ce que disait Nigel avait à voir avec le fait qu'il y a quatre mois, il y a eu une résolution qui disait que les transcriptions des réunions du Conseil d'administration seraient disponibles et qu'ainsi, nous pourrions avoir les informations. Chris, oui, j'étais d'accord qu'il y avait... Je suis d'accord avec vous. Il y a eu des discussions très, très difficiles par moment. Il y a eu beaucoup d'événements durant les mois passés, que beaucoup de personnes auraient aimé avoir plus d'informations sur ces événements. Est-ce que vous allez pouvoir nous aider là-dessus ?

JOHN JEFFREY:

Oui. Peut-être que Chris va pouvoir en parler un peu plus, mais moi, je peux vous dire qu'il y avait eu un processus pilote qui avait été mis en place. C'était un test et nous avons passé beaucoup de temps à la réunion d'Helsinki et nous avons étudié ce pilote.

Ça a été des réunions à huis clos et quand les transcriptions vont sortir, pardon. Nous n'avons pas... Nous sommes passés donc à travers toutes ces transcriptions. Nous avons lu toutes ces transcriptions.

Vous avez vu que, durant notre dernier atelier de travail, nous avons publié pas seulement les transcriptions, mais toutes ces séances qui ont été enregistrées.

Et les membres du Conseil ont invité certains membres de la communauté pour qu'ils participent à ces ateliers de travail.

Quand ces personnes sont arrivées à cette réunion, il y avait encore des dialogues en cours pour savoir exactement ce qui était d'intérêt. Quelles étaient les choses qui étaient d'intérêt? Et ainsi, durant le prochain atelier de travail, nous aurons une indication de quelles réunions seront ouvertes pour que la communauté puisse entendre le dialogue et puisse comprendre ce qui se passe à l'intérieur des réunions du bureau d'administration.

Cela montrera à la communauté que les membres du Conseil d'administration sont vraiment engagés à servir les intérêts de la communauté et qu'ils agissent dans l'intérêt public.

MICHAEL PALAGE: Oui. Vous parlez d'une ouverture, mais des ateliers de travail ou des autres réunions ?

CHRIS DISSPAIN: Non, c'est juste un processus que nous mettons en place.

Je suis... On ne peut pas quand même ouvrir toutes les discussions.

Mais pour vous donner un exemple, j'ai demandé les transcriptions des trois dernières réunions pour pouvoir voir un peu quelles sont les réunions qui pourraient être ouvertes au public. Comment est-ce qu'on pourrait voir quelle réunion pourrait être ouverte?

Quand il s'agit des ateliers de travail du Conseil d'administration, que ce soit durant les réunions de l'ICANN ou durant les retraites du Conseil d'administration, nous avons l'intention de faire ces ateliers de travail. Nous ne l'avons pas ici à Hyderabad et nous nous en excusons, mais ce travail sera prêt pour Los Angeles.

Mais vous pouvez vous attendre à ce qu'au début, nous allons partager ces informations. Mais durant les ateliers de travail, comme vous le savez, c'est là que le travail est fait.

Il y aura... Donc, nous allons essayer d'ouvrir le plus de réunions possible. Je voudrais dire autre chose. Je pense qu'il y a des gens dans cette salle qui pensent que cela est fait contre l'avis de.

INTERPRÈTE: De qui ?

CHRIS DISSPAIN: Bon, de toute façon, John est là pour vous assurer que tout se passe conformément à ce qui doit se passer.

JOHN JEFFREY: Oui. Pour faire un suivi, sous les nouveaux statuts pour les processus de reconsidération. Je peux vous dire que toutes ces délibérations, ces discussions, sont enregistrées et transcrites. Il y a aussi quelque chose que vous devez savoir.

Quand vous avez dit « Michael, la plupart des discussions se passent, comme vous le dites, les discussions se passent au niveau des ateliers de travail », mais il se passe aussi beaucoup

de choses durant les réunions du Conseil d'administration. Les choses sont un peu différentes que lorsque vous étiez membre du Conseil d'administration. Le travail avec la communauté a augmenté et il y a plus de discussions qui se passent au sein des groupes de travail, des ateliers de travail. Le Conseil d'administration demande des contributions avant de prendre des décisions.

Il y a beaucoup de travail qui se fait avant les réunions du Conseil d'administration. Il y a des discussions et du travail qui se produit donc avant ces réunions.

Le fait qu'il y ait des groupes de travail, des ateliers de travail, c'est pour montrer justement que ces processus sont suivis.

JAY DALEY:

Je voudrais expliquer deux ou trois choses. Vous avez le rôle de conseil général et de secrétaire.

Donc, j'ai aussi une question à distance sur Adobe pour, en ce qui s'agit, en ce qui concerne ce rôle.

MICHAEL PALAGE:

Je voudrais juste parler de ceci.

On parlait de l'ouverture et de la transparence. La révision sur...
La révision indépendante qui a été faite au sujet des mécanismes de responsabilité dans les statuts de l'ICANN. Ces transcriptions des réunions sont seulement faites lorsqu'elles sont demandées. Pourquoi? Une fois, j'avais demandé des transcriptions et on m'a répondu que personne ne les avait demandées.

Est-ce que l'ICANN pourrait demander qu'il y ait des transcriptions à chaque réunion, à chaque réunion IRP?

INTERPRÈTE: Qui c'est qui parle là?

JOHN JEFFREY: Merci pour cette question. C'est vrai que cette question m'avait été posée. Nous allons voir comment nous pouvons donc le faire, que ces transcriptions soient donc disponibles à chaque fois.

MILTON MUELLER: Je voudrais parler de la relation entre la communauté et le Conseil d'administration et aussi du service juridique de l'ICANN.

Quand on parle du processus de réforme juridique, nous parlons de deux choses différentes. Il s'agit d'un point de vue de responsabilité presque militant dont nous avons parlé avec Chuck Gomes : « Nous avons besoin de plus de contrôle sur vous. » « Nous sommes des bonnes personnes. Vous pouvez nous faire confiance. »

C'est ce que vous nous dites. Mais je veux que vous compreniez que je ne veux pas vous entendre revenir en arrière et discuter cette attitude, de cette attitude de confiance dont j'ai entendu parler cette après-midi. Il va toujours y avoir une lutte ou une tension dans la communication. Votre job en fait, c'est de défendre les intérêts de l'organisation. Vous ne représentez pas la communauté. Ce n'est pas une critique, mais c'est un fait. C'est ça, votre position. Il est aussi vrai que la communauté pourrait devenir, pourrait vraiment casser donc ces fonctions de l'ICANN.

Je comprends que vous comprenez, mais les origines de la démocratie, comme vous le savez, avaient à voir avec la lutte pour que les citoyens soient engagés pour leurs droits. C'est toujours une lutte et nous devons accepter ce fait. Même si les membres du Conseil d'administration et le personnel de l'ICANN travaillent beaucoup et qu'ils sont des bonnes personnes, il est quand même difficile de faire confiance à tout le monde.

INTERPRÈTE: C'est qui qui parle ?

JOHN JEFFREY: Alors, je pense que c'est une bonne question. Je ne suis... Vous parlez de quelque chose sur laquelle je ne suis pas d'accord.

Je ne crois pas qu'à l'ICANN, je suis seulement un représentant du Conseil d'administration. Je suis un des responsables de l'organisation et je dois suivre le mandat de la communauté : le mandat de transparence.

Je dois m'assurer que le processus multipartite amène des politiques, des politiques qui permettent aux contrats de fonctionner. Donc, mes conseils au Conseil d'administration sont basés là-dessus et voilà donc les questions sur lesquelles nous travaillons. Comment pouvons-nous augmenter cette transparence ? Comment est-ce que nous pouvons....Qu'est-ce que nous pouvons faire pour améliorer le suivi des processus ?

Je ne dis pas qu'il faut que vous me fassiez confiance, mais je vous dis que je n'ai aucun problème avec ce conflit. Vous pouvez absolument communiquer avec moi quand vous n'êtes pas d'accord. Je pense que c'est très bien. Ça nous permet de nous

améliorer, et plus nous avons de défis, mieux nous faisons notre travail.

Je défends les intérêts de l'organisation, mais je veux aussi m'assurer que ce que fait l'organisation est consistant avec ce dont vous avez besoin vous, la communauté.

CHRIS DISSPAIN:

Je suis d'accord avec ce que John dit, surtout quand il s'agit du point de vue de tension. Si on n'avait pas de stress ou de tension, les choses ne fonctionneraient pas. L'organisation a besoin de ce stress et de cette tension pour bien fonctionner. C'est tout à fait normal et je comprends tout cela.

JAY DALEY:

Nous allons poser la question à distance et ensuite, on parlera d'autre chose. Mais on parlera également des statuts et de la mission et on pourra rentrer dans les détails de là où il peut y avoir des différences entre le Conseil et la communauté.

Mais nous avons d'autres questions à poser également.

Alors, la question nous vient de Mathieu de .FR.

Comment est-ce que le département juridique de l'ICANN gère la distinction entre les différents rôles, donc le chef des

contentieux, la secrétaire et récemment le directeur des plaintes? Est-ce qu'on pourrait séparer ces fonctions pour davantage de clarté ?

JOHN JEFFREY:

Je crois que j'ai déjà un petit peu répondu à ceci avant la question de Mathieu, peut-être qu'elle est arrivée avant que j'y réponde.

Pour moi, je ne vois pas d'incohérence. Je crois que j'ai entendu certaines des plaintes, des suggestions, qui ont été faites par rapport à ce directeur des plaintes, ce Complain Officer. Et comme quoi, il ne devrait pas me remonter. Göran est mon patron; c'est lui qui m'a donné mon travail.

Je ne pense pas qu'il y ait de conflit entre mon rôle et le service qui est fourni par le secrétaire et le chef du contentieux, parce que, pour l'instant, nous n'avons pas de directeur des plaintes. Mais nous faisons un tri des plaintes qui nous arrivent et nous n'avons pas ces moyens avant. Nous ne pouvions pas le faire.

Nous avons différentes plaintes qui nous arrivent sous la forme de lettres, sous la forme de différentes choses. Elles arrivent aux différents départements. Lorsqu'on regarde toute l'organisation, on voit tous les lieux où on reçoit des plaintes et on se dit: « Mais qui est le directeur des plaintes? Où est

centralisée cette fonction ? » Et on s'est rendu compte qu'on n'avait pas ceci.

Alors, les gens se sont dit : « Mais le médiateur ? » Alors le médiateur nous a dit qu'il y a beaucoup de plaintes qui n'ont rien à voir avec son travail.

Donc, où envoyer ces plaintes ?

Avoir un directeur des plaintes permet à toutes ces plaintes qui ne font pas partie du travail du médiateur d'être traitées au sein de l'organisation, d'être comprises, d'être mesurées et d'identifier également où il y a des opportunités d'amélioration de l'organisation pour mieux répondre à ces plaintes.

Je crois qu'une des raisons pour lesquelles cela est utile pour mon groupe, c'est que je peux en fait voir dans tous les différents départements, d'un point de vue un petit peu différent, ce qui se passe.

MICHAEL KARANICOLAS: Michael Karanicolas du Centre pour la démocratie. Je suis également rapporteur pour le groupe de transparence de la Piste de travail numéro 2.

Ceci étant, je dois dire que cette conversation sur la transparence est excellente. Je suis très heureux de vous voir ici. C'est une excellente opportunité.

Par rapport à ce qui a été dit tout à l'heure, il me semble que la transparence peut être un domaine clé où il existe une tension entre le désir de protéger l'organisation des expositions éventuelles et l'intérêt plus large de la communauté pour l'accès aux informations. De toute évidence, la transparence est clé pour la réussite du modèle multipartite.

Ceci étant, vous n'avez pas mentionné tout à l'heure sortir tout ce qui est, qui pourrait mener à des litiges.

Donc, le DIDP va plus loin et inclut une exception plus large pour tout ce qui est secret professionnel. Ce que je suggérerais, c'est que votre rôle est différent à l'ICANN que le rôle qui existe en général entre un avocat et son client. Et donc, j'aimerais savoir ce que vous pensez d'un principe plus solide de transparence et en quoi cela s'appliquerait à votre rôle. Et surtout, comment est-ce que vous soutiendrez l'idée d'élargir, pardon, de rétrécir l'exception dans le DIDP ?

JOHN JEFFREY:

Si vous avez justement regardé dans le détail le DIDP, comme on l'appelle, c'est en fait un petit peu comme aux États-Unis, un lieu

comme le FOIA aux États-Unis qui permet de demander des documents, où on peut en fait sur le site web voir tous les DIDP qui arrivent et donc les réponses qui y sont données.

Le DIDP a un certain nombre d'exceptions au-delà du privilège relatif aux contentieux. Il y a tout ce qui est relatif à la confidentialité ou à d'autres aspects d'une entreprise dans le domaine du non lucratif.

Je crois que le groupe dans lequel vous travaillez en tant que rapporteur considère cette question. Nous sommes prêts d'ailleurs à entrer en lien au niveau approprié du travail.

Donc, nous sommes tout à fait prêts à discuter de ceci, à entrer en dialogue avec vous.

Notre objectif est tout à fait cohérent avec la transparence.

L'une des choses – Vous savez ça fait treize ans que je suis là. Je suis chef du contentieux depuis 2003. Et donc, en termes de transparence, nous avons énormément fait de progrès depuis tout ce temps. Nous avons avancé, mais il reste du travail à faire. Je crois qu'une des choses et vous serez sans doute surpris de l'entendre, de m'entendre le dire – pardon. Je pense que la transparence, c'est notre meilleure amie. Lorsqu'on regarde tout le travail, tout le dévouement des personnes qui travaillent à la transparence, et bien montrer son travail, c'est une bonne

chose. Et c'est sans doute... Je dois vous dire que mon équipe juridique est l'équipe la meilleure en termes de supporteur de la transparence. Maintenant, certes, il y a des exceptions. Alors il faut travailler là-dessus.

Donc, ce n'est pas pour vous dire que vous devez me faire confiance, mais c'est simplement pour vous dire que je suis content de faire mon travail.

JAY DALEY:

Pourquoi est-ce qu'il a fallu aussi longtemps pour que l'on n'utilise plus l'ICP-1 et le GAC 2001, pour qu'on arrête de l'utiliser dans le contentieux, tous les litiges?

JOHN JEFFREY:

Alors, je crois que la question est relative à une poursuite qui avait donné lieu à une action en justice, je crois. C'est ça?

JAY DALEY:

Oui, c'est bien ça.

JOHN JEFFREY:

Donc, il y avait eu une action en justice qui visait à saisir les biens de certains opérateurs de ccTLD dans un tribunal fédéral à

Washington. Donc, dans la Cour, dans le tribunal de circuit à Washington.

KP, SY et etc. Et donc, nous faisons référence à des documents qui n'étaient plus les meilleurs documents auxquels faire référence. Donc, ce qu'on nous a dit – les membres de la ccNSO et d'autres nous l'ont dit, c'est qu'il nous fallait ne plus faire référence à ces documents.

Il y a eu beaucoup de pression qui a été faite sur nous pour avancer rapidement par rapport à tout ceci et une des choses dont nous avons parlées avec certains des membres de la ccNSO, c'était d'avoir un ensemble de documents de référence standard qui soient acceptables de manière à ce qu'on puisse se rendre sur une page spécifique, que tous les avocats sachent également quels sont les documents qui font autorité dans ce type d'affaires.

Donc, nous sommes prêts à le faire, à travailler avec la communauté dans les domaines qui, à votre avis, pourraient être avantageux pour l'ICANN.

JAY DALEY:

Est-ce qu'ont donc prendre ceci comme un engagement de votre part?

JOYN JEFFREY: Oui, tout à fait.

JAY DALEY: Pensez-vous que la communauté peut demander à ce que certains documents ne soient jamais utilisés comme référence?

JOHN JEFFREY: Je ne pense pas que ce soit possible. On ne peut pas contrôler ce que font d'autres personnes. L'ICP-1, c'est quelque chose à quoi... Par exemple, s'il y a une poursuite contre nous, il faudra peut-être qu'on consulte ce document pour expliquer quelque chose de précis. Donc, je ne pense pas.

JAY DALEY: Est-ce qu'il y a d'autres personnes qui ont des questions par rapport aux documents qui sont fournis aujourd'hui? Donc, par rapport à ce qu'on dit aujourd'hui.

Alors avant de commencer, Nigel, est-ce que vous pouvez donner votre nom de manière à ce qu'on soit tous d'accord.

NIGEL ROBERTS: Nigel Roberts du Conseil de la ccNSO et du .GG.

En fait, c'était justement la question de ce document qui me préoccupait et je pensais que dans l'esprit d'ouverture que nous avons lors de cette réunion, mais de toute évidence, quelqu'un d'autre y a pensé. J'ai regardé le litige avec beaucoup d'attention et en fait, il n'y a rien qui a changé. Les décisions qui ont été faites jusqu'à l'appel ne se sont pas appuyées sur ce qui était dans les documents. Donc, je ne sais pas si c'était une erreur. Mais je crois qu'il faut mettre les choses en perspective.

JOHN JEFFREY:

Oui, tout à fait et vous le savez sans doute – ça peut être utile pour quelqu'un d'autre – mais souvent ce qui se passe dans les arguments, c'est qu'on ne choisit pas forcément l'argument qui va gagner. On choisit une série d'arguments et en fait, on voit un petit peu lequel, duquel on a besoin pour que ça fonctionne au niveau du tribunal.

Donc, de toute évidence, nous n'avons pas utilisé l'argument contenu dans ce document pour en arriver à nos fins. Mais je crois que, comme je l'ai déjà dit, ce n'était pas en fait ce qui était le plus utile. Nous l'avons dit, nous n'allons pas réutiliser ces documents.

NIGEL ROBERTS: Autre chose. On ne peut jamais savoir quelles sont les affaires qui vont se présenter, mais il faudrait peut-être essayer de voir ce qui va se passer.

JAY DALEY: Tout à fait.

JOHN JEFFREY: Il faudrait en fin identifier un certain nombre de documents qui pourraient être disponibles. Et donc, il faut qu'on communique avec les avocats qui travaillent avec nous sur ce point.

JAY DALEY: Merci.

Nous allons passer à autre chose et nous allons parler des détails sur les statuts et la mission, et sur le fait de savoir s'il y a des choses qui séparent la communauté et la société. Est-ce que vous pensez qu'il y a des tensions dans les statuts?

JOHN JEFFREY: Ah, les statuts sont très longs et ils n'ont pas été testés pour l'instant. Donc je serais surpris qu'il n'y ait pas de tension dans ces statuts.

Je pense qu'au fur et à mesure que les tensions se présenteront, nous devons avoir une approche un peu différente du passé. Déjà commencer par le Conseil, par la communauté; demander des conseils pour savoir comment résoudre ces tensions avant qu'elles ne deviennent des conflits au sein de l'organisation, entre l'organisation et la communauté.

JAY DALEY: Je crois que je dois poser cette question de manière générale.

JOHN JEFFREY: C'est une question de contentieux.

JAY DALEY: Oui, peut-être.

Est-ce que tout le personnel et tout le Conseil et toutes les parties contractantes sont contraints par les statuts et la mission?

JOHN JEFFREY: Oui.

Est-ce que c'était une question piège?

JAY DALEY:

Non.

Pour certains, il y en a qui se retrouvaient un petit peu dans la zone grise et qui disaient que « si un contrat n'est pas contraint par les statuts, il pourrait y avoir un certain nombre de responsabilités qui seraient transférées. »

JOHN JEFFREY:

Ah oui! « Partie contractante ». Je n'avais pas entendu le mot « partie contractante ». Effectivement, cela change un petit peu ma réponse.

Dans beaucoup des cas, les sous-traitants ne sont pas forcément d'accord pour signer les 256 pages de notre statut. Donc, il y a certaines choses qui sont contraignantes, mais il est très rare que vous avez un contrat de plusieurs milliers de dollars où les gens vont dire « Oui, nous adoptons tous les statuts et nous allons les adopter dans nos pratiques. ».

Alors par exemple, là où les choses se compliquent, c'est lorsque nous avons un accord avec un fournisseur de services de contentieux. Cette entreprise va utiliser ses propres règles pour structurer dans le cas d'un IRP. Il y a des groupes qui nous aident avec des processus dans les programmes de nouveaux gTLD.

Ils ont leurs propres règles et nous insérons un supplément sur l'interaction de l'ICANN par rapport à ce processus et nous négocions avec eux quelles sont les parties qui permettent de changer leurs règles sans nuire à leurs processus et à leur légitimité.

JAY DALEY:

Donc, les 256 pages des statuts, il y a des principes d'ordre général sur la transparence et il y a aussi des choses très spécifiques. Par exemple, le statut des membres du Conseil de la ccNSO.

Alors, est-il possible pour nous, en tant que communauté, de parler de faire ressortir les points saillants des statuts qui doivent s'appliquer aux sous-traitants?

JOHN JEFFREY:

Je pense qu'effectivement, c'est une bonne idée qui peut être utile à l'avenir. Et un petit peu par rapport à ce qu'on disait sur la transparence, c'est un dialogue qu'on pourrait justement avoir.

JAY DALEY:

J'ai encore une question là-dessus. Et s'il n'y a personne d'autre, on passera à la question à distance.

Est-ce qu'on peut expliquer en quoi la loi californienne s'applique à l'ICANN?

JOHN JEFFREY:

Alors oui. « Business judgement rule ». Donc, c'est la règle du jugement commercial; ça s'applique à une société qui, en fait, défend un petit peu le jugement, le bon jugement d'une organisation. Donc, on peut tester une organisation si on a, si en fait on remet en question le bon jugement des membres du Conseil et on peut, cela peut expliquer pourquoi ils ont agi de telle ou telle manière. Donc, on peut montrer qu'ils ont utilisé un bon sens ou un bon jugement pour appliquer certaines informations et prendre une décision. Dans certains cas, cela élimine la responsabilité des membres du Conseil ou même de l'organisation et les membres du Conseil individuels ou de l'organisation.

C'est une règle qui existe dans la loi californienne, mais même dans la loi en général, la *Common Law*. C'est quelque chose qui existe dans la loi californienne et qui s'applique aux entités non lucratives comme la nôtre.

Par le passé, il nous a été demandé de voir si l'application de ces lois sur le bon jugement était appropriée par rapport à l'ICANN,

étant donné les statuts de l'ICANN. Et donc, l'ICANN dit que « Oui, il faut l'appliquer. »

Par exemple, le triple XXX dans l'IRP ICM dit que « Non ». Donc, il y a eu en fait une décision très controversée des juges par rapport à l'application de ceci.

À l'époque, on sait dit : est-ce qu'on peut éliminer ceci dans la loi californienne, mais ce n'est pas possible. Il n'y a pas d'autre organisation que l'on ait pu trouver qui ait accepté une autre norme à notre standard. Donc, nous avons continué de dire que cette règle sur le jugement était en vigueur et s'appliquait à nous.

Je crois que c'est important en matière de protection de notre organisation, des membres du Conseil qui sont bénévoles et qui sont payés pour être membre.

JAY DALEY:

Est-ce que vous pouvez clarifier que cette règle est spécifique à la Californie ou alors est-ce que l'interprétation locale de ce principe est spécifique?

JOHN JEFFREY:

Cela s'applique à d'autres juridictions que la Californie. C'est un concept qui existe autre part.

Becky Burr pourrait sans doute nous en dire plus là-dessus.

BECKY BURR:

Je voulais simplement m'assurer que pour conclure la discussion, il faut dire que dans les nouveaux statuts, nous avons des normes différentes en matière d'évaluation des actes conformes ou actes non conformes qui pourraient être en infraction avec les statuts. Donc, tout ceci est décrit. Cette règle est une règle de *common law* qui, entre autres, parle de la responsabilité des membres d'un conseil d'administration.

Et la raison pour laquelle je dis ceci, c'est que dans le cas du triple XXX et dans d'autres cas, c'était en fait quelque chose qui a été appliqué par l'IRP et nous l'avons maintenant éliminé. Nous l'avons changé.

JAY DALEY:

Donc, il y avait une autre question.

Il ne faudrait pas qu'il y ait en fait un avocat externe.

JOHN JEFFREY:

Nous travaillons avec énormément de cabinets d'avocats. Nous avons 15 cabinets d'avocats dans le monde entier avec lesquels nous travaillons. Jones Day est notre principal contact pour tout

ce qui est relatif au droit des affaires et c'est pour des raisons de compétence.

Il y a d'autres cabinets qui sont en mesure de fournir des services à l'ICANN, mais nous les avons évalués. Nous avons parlé de ceci plusieurs fois avec le Conseil. Il y a des cabinets qui comprennent bien l'ICANN. Cela représente énormément d'argent. Il faut en fait rééduquer ces avocats sur l'organisation de l'ICANN. Donc, voilà pourquoi la décision a été prise de telle manière.

JAY DALEY:

Il y a également le rôle des auditeurs et je crois que, de temps à autre, toutes les sociétés font une rotation de leurs auditeurs. Est-ce que c'est la même chose?

JOHN JEFFREY:

Le concept est différent. Je comprends bien que, de temps à autre, il faut changer d'auditeurs, parce que, eux, font des évaluations périodiques de l'organisation. Ce n'est pas exactement la même chose. Ce n'est exactement la même approche que la défense de son organisation dans un cas de litige.

JAY DALEY:

S'il n'y a pas d'autre question, nous passons à autre chose.

Pas d'autres questions sur ce sujet? Je crois qu'il y a beaucoup de questions qui sont posées, mais on va regarder ce qui se passe à distance.

Donc, autre sujet. C'est une question assez longue. Le président du Conseil a noté lors de la réunion de la ccNSO que le Conseil est responsable du bien-être des personnes dans les réunions de l'ICANN. Lors de cette réunion, il n'a pas été très clair comment on pourrait considérer certains aspects de la sécurité des personnes lors de la sélection des lieux pour les réunions. Par exemple, pour certains lieux, les femmes ne sont pas en sécurité ou alors il y a des questions de religion ou de sexualité.

Ma question est : est-ce que l'ICANN a reçu des conseils du point de vue juridique en matière de responsabilité si, par exemple, certains participants ne peuvent pas participer, étant donné des problèmes de genre, des problèmes de religion et des problèmes de religion.

JOHN JEFFREY:

J'étais dans la salle pour une partie de la réunion. Je ne sais pas de quoi il a été parlé. Je ne pense pas qu'on ait donné notre point de vue sur ce sujet. Ce que je sais, c'est que nous avons donné notre point de vue et considéré certains risques relatifs

au Zika par exemple. Ceci a été mentionné lorsque nous avons affiché les raisons pour lesquelles nous avons déplacé le lieu de la réunion. Mais ça, c'est une question plutôt relative aux affaires. Ce n'est pas vraiment une question juridique.

JAY DALEY: Chris?

CHRIS DISSPAIN: Non, je ne crois pas qu'il y a eu de recommandation du point de vue juridique par rapport à cette question.

JAY DALEY: Nous passons à autre chose alors. Très bien.

Je vais parler du cas .AFRIQUE. Et j'aimerais parler de ceci du point de vue des contentieux.

Cette affaire est toujours en cours. Est-ce que cela suggère qu'il y a une faiblesse dans la conception du guide du candidat : le fait qu'il soit possible qu'il y ait un déni de service suite à un litige.

JOHN JEFFREY:

C'est une excellente question et je ne vais pas en fait faire mention de l'affaire du .AFRICA en particulier.

Mais cela ouvre la question du guide du candidat et certains aspects qui ont été testés. Personne ne sera surpris de savoir si vous avez participé à la création du guide du candidat que nous avons des problèmes, parce qu'il y avait différentes manières possibles, différents mécanismes qui ont été testés pour les différents TLD. Donc, la manière d'atteindre ou plutôt de résoudre les ensembles conflictuels, on savait bien qu'il y aurait des problèmes et des questions.

Mais par rapport à tous les tests qui ont été faits par des parties tierces, par exemple les tests de la communauté. Nous avons vraiment bien considéré, avec beaucoup de soin, comment nous allions le faire. Premièrement, selon ce que j'avais compris, la communauté ne voulait pas que ces décisions soient prises au sein de l'organisation. Donc, il fallait trouver des groupes externes qui puissent conseiller l'ICANN par rapport à ces tâches. Il y a également eu une demande de ne pas dépenser énormément d'argent, des millions de dollars, pour tester un aspect de la communauté par exemple.

Donc, un système de palettes avec révision de ces systèmes. Donc, tout ceci était intégré. Étant donné ceci, le contentieux de l'ICANN et les groupes commerciaux au sein de l'ICANN se sont

occupés de ceci. Nous avons parlé au Conseil de ces risques et nous avons parlé à la communauté de ces risques. Nous avons mis de côté de l'argent pour ce type de choses.

Alors la bonne nouvelle, c'est que nous n'avons pas dépensé autant d'argent pour résoudre ces litiges qu'on aurait pu penser. Le problème, c'est que nous en avons. Ça, c'est la mauvaise nouvelle et dans le cas du .AFRICA et dans d'autres cas qui sont vraiment importants pour l'IRP, nous avons encore beaucoup de choses à faire pour résoudre certains de ces litiges par le biais peut-être de mécanismes de redevabilité. C'est à voir.

CHRIS DISSPAIN:

Une petite note de ma part. En fait, c'est une petite histoire. Cela n'a rien à voir avec le .AFRICA, mais je crois que cela illustre ce qu'a dit John, il ne faut pas être surpris par le fait que nous avons ce type de problèmes.

Je me souviens avoir discuté avec un participant lors d'une réunion de l'ICANN il n'y a pas très longtemps, qui est venu me voir pour me parler d'un TLD spécifique. Il y avait eu quelque chose qui avait été découvert, une demande de reconsidération je crois, et donc, l'autre camp abusait du processus en lançant un IPR. Ma réponse a été: eh bien, si vous étiez du côté du

perdant, qu'est-ce que vous auriez pensé si vous n'aviez pas pu lancer l'IRP?

Donc, il est très important de se souvenir que ce processus a été bâti par la communauté, pas par le personnel. C'est difficile à faire, cela fait beaucoup d'argent et beaucoup d'engagements commerciaux. Donc, il n'est pas surprenant de savoir qu'il y a des actions en cours.

JAY DALEY:

Si je comprends bien, le guide avait pour but d'éviter que les gens se présentent au tribunal. Est-ce qu'il n'y a pas une faiblesse étant donné ce que nous avons actuellement?

JOHN JEFFREY:

Malheureusement, nous avons un appel auprès de la neuvième, du neuvième tribunal d'arrondissement. Donc, je ne peux pas en parler.

JAY DALEY:

Je vais demander à toutes les personnes qui sont dans la salle de venir poser leurs questions si vous en avez.

J'en ai d'autres, mais j'aimerais savoir ce que vous avez à dire dans la salle.

Donc, en attendant que vous veniez au micro, je vais vous poser ma première question. Est-ce que l'ICANN tombe dans l'habitude d'utiliser la médiation?

JOHN JEFFREY:

Je ne sais pas. Je ne pense pas. Dans le cadre de l'IRP actuel, IRP que nous utilisons des anciens statuts, il y avait un processus similaire qui était à un processus de médiation. Nous n'avons pas de médiateur, mais nous avons une discussion conciliatoire pour voir s'il y avait des opportunités de résoudre le litige avant d'arriver à l'IRP.

Je crois que nous devons essayer de voir avec beaucoup d'attention quels sont les mécanismes qui nous évitent de dépenser l'argent de la communauté de manière non raisonnable donc dans tout un cas de litiges.

Nous sommes ouverts aux alternatives, aux mécanismes, aux meilleures pratiques, qui pourraient nous permettre d'ajouter à notre travail.

JAY DALEY: Je crois que, beaucoup d'entre nous, nous sommes impliqués dans ces solutions alternatives aux litiges.

PERSONNE NON IDENTIFIÉE: Alors merci, monsieur le Président. Je vous remercie pour le thème de cette session. Tout ce qui est relatif aux avis juridiques, je comprends en quoi cela soutient la mission de l'ICANN. Mais étant donné la loi internationale et la loi des Nations, est-ce que les droits de l'homme et d'autres lois pourront aider l'ICANN avec nos préoccupations?

JOHN JEFFREY: Si j'ai bien compris la question, la question est sur les droits de l'homme et sur le lien entre ces droits de l'homme avec l'ICANN. Je crois que c'est une question d'actualité. La communauté est en train d'en parler. Merci de votre question. Nous en parlerons au cours des mois à venir.

MICHAEL PALAGE: Par rapport à ce que vous avez dit sur la personne dont vous avez parlé tout à l'heure, je comprends tout à fait. C'est difficile, ces questions d'être en otage.

Donc, voilà mon commentaire pour le Conseil et la communauté. Je crois que toutes les parties ont la possibilité

d'utiliser les différentes opportunités fournies par les statuts, mais il y a peut-être d'autres moyens qui pourraient être utilisés par les gens, par exemple en utilisant des tests PDD, pour qu'une fois que la chaîne est résolue, on les envoie sur le marché et on n'a pas un retard de 9 à 12 mois. Je crois que tant que la partie ne propose pas de service pour le TLD, c'est une des manières qui, à mon avis, pourrait fonctionner. C'est mon commentaire. Je pense que la communauté pourrait considérer ceci pour la série ultérieure de gTLD.

Alors, j'ai une question. L'opération standard... L'opérationnel standard de l'ICANN, c'est que tant qu'il n'y a pas eu de révision sur la redevabilité, un TLD ne peut pas aller de l'avant. Un des clients de ma communauté, c'est de comprendre comment ça se fait. Il y a toujours pour le .SHOP un IRP en attente, mais le contrat a été signé. Il a été délégué et fonctionne.

Est-ce que quelqu'un pourrait m'expliquer comment ça se fait?

JOHN JEFFREY:

Je ne voudrais pas parler de cela en détail, mais d'une question détaillée comme cela. Mais je peux très bien aller chercher l'information pour vous et communiquer avec vous ces informations plus tard.

MICHAEL PALAGE: Merci.

JAY DALEY: Est-ce qu'il y a d'autres questions dans la salle?

BYRON HOLLAND: Byron Holland de CIRA.

Une question par rapport à ce que John disait. Je voudrais savoir quels sont vos sentiments sur les risques, sur les risques potentiels, en tant que, pour les fournisseurs uniques. Est-ce que vous avez pensé à engager une firme d'avocats secondaires pour vous assister? Donc, une firme qui pourrait vous offrir une deuxième opinion. Ainsi, vous pourriez avoir donc un deuxième avis.

JOHN JEFFREY: Bien sûr. Nous avons eu des firmes qui nous ont aidés. Quand vous parlez de Jones Day, vous savez que c'est un groupe d'avocats, un des plus importants du monde. Nous avons aussi utilisé d'autres firmes d'avocats.

Nous continuons toujours à voir donc s'il est nécessaire d'amener d'autres groupes d'avocats pour nous assister.

Un de mes, une de mes occupations en tant que conseil général, c'est d'essayer de m'assurer que nous essayons de continuer à atténuer les choses.

BYRON HOLLAND: Juste pour faire un peu de suivi, il y a quand même des choses qui ont été significatives, des choses que nous avons apprises des autres groupes d'avocats qui ont été engagés dans le processus. Par exemple, dans le processus de la transition.

JOHN JEFFREY: Oui, c'est bien. C'est une bonne question. Je ne veux pas parler de groupes d'avocats spécifiques et nous sommes en ce moment en train de faire une évaluation. Nous ne voulons pas faire interférence dans ces relations entre la communauté et les autres groupes d'avocats.

Nous avons travaillé par exemple avec un groupe d'avocats qui nous a beaucoup aidés dans l'évaluation des lois à but non lucratif en Californie.

JAY DALEY: Il me reste deux questions. Si vous en avez d'autre dans la salle, pensez-y.

On a parlé de l'ouverture du conseil juridique vis-à-vis de la communauté.

Est-ce que vous avez des guides, des grandes lignes, des directives, que vous suivez?

JOHN JEFFREY:

Oui, en principe. Nous rendons les choses très disponibles. Il n'y a pas de raison.

Bon. Nous avons des principes que nous suivons, nous pouvons ainsi produire des avis.

La plupart des avis que nous produisons sont liés aux opérations journalières de l'organisation qui est composée de 350 personnes, de 350 et quelques personnes. Donc, ces avis ne sont pas vraiment produits d'une façon, ne sont pas publics. Mais pour tout ce qui est public, tout ce qui est lié à des sujets qui sont liés à la communauté, ceci est en discussion avec le Conseil d'administration et nous allons continuer à travailler pour être plus transparent sur ce fait.

JAY DALEY:

Oui, ce serait donc intéressant d'avoir une espèce de guide sur ce conseil juridique pour que les gens puissent aller le consulter. Je pense que nous pourrions avoir des documents à ce sujet.

Nous avons des pages consacrées aux IRP, des pages qui montrent les conflits en cours, etc.

JAY DALEY:

Merci. Jordan.

JORDAN CARTER:

Je suis intéressé sur votre avis, sur ce qui représente les tensions les plus importantes auxquelles vous faites face dans votre rôle.

Je suppose qu'avec une organisation telle que l'ICANN, vous devez donc faire face à des tensions. Qu'est-ce qui est difficile pour vous?

JOHN JEFFREY:

Oui, c'est une bonne question.

La réponse rapide à cette question est que souvent, nous travaillons en dehors de bases très factuelles si vous voulez. Donc souvent, nous travaillons sur des choses fausses. Par exemple, nous travaillons sur des cas où des décisions ont été prises et que des représentations ont été faites de façon fausse. Un exemple pour cela. Il est donc très difficile de trouver et de combattre ces erreurs. Le problème auquel nous faisons face dans notre département juridique, c'est comment nous pouvons

nous assurer que les corrections soient faites et c'est toujours un défi.

Il y a aussi certes tellement de tensions, car il y a une mauvaise confiance envers nous et c'est pour cela que je suis là aujourd'hui pour essayer de changer ce sentiment. Je ne suis pas là pour vous dire « Faites-moi confiance. Tout va bien aller », mais pour vous dire « Voilà, nous faisons les choses de telle ou telle manière » et nous essayons constamment de nous améliorer.

JAY DALEY:

Oui, je suis vraiment surpris par certaines de vos réponses de façon positive. Vous nous auriez donné la même réponse il y a deux ans à ces questions?

JOHN JEFFERY:

Je ne sais pas exactement où on était il y a deux ans.

Mais quand je pense à cela et après 13 ans à l'ICANN, je sais que nous sommes passés après des périodes beaucoup plus difficiles si vous voulez. Je pense à certains des conflits que nous avons au début de mon travail à l'ICANN. Nous avons beaucoup moins de budget à y consacrer.

Donc, je pense qu'il y a deux ans, certainement. Par exemple, quand nous sommes rentrés dans ce processus de transition, nous avons plus de doute sur la direction que les choses prenaient et vraiment, nous sommes surpris de façon positive que cette transition s'est si bien passée et de l'engagement et de la responsabilité qu'a pris la communauté.

JAY DALEY:

Donc, j'ai un des messages clés que vous nous apportez aujourd'hui, c'est qu'il n'y a pas vraiment de séparation entre l'intérêt public et la communauté.

Est-ce que ça a toujours été le cas?

JOHN JEFFREY:

Je dois revenir en arrière et réétudier la question, mais je pense que nous sommes à un point dans nos statuts, dans nos nouveaux statuts, où il y a une meilleure consistance, une meilleure régularité de l'organisation envers la communauté pour habiliter la communauté.

Quand j'ai commencé, j'étais l'employé numéro 23. Maintenant, nous sommes 356 personnes. Donc, il y a de nouvelles opportunités pour faire le travail au sein de l'organisation et il y

a des choses. Nous avons maintenant des ressources que nous n'avions pas à l'époque.

JAY DALEY:

Moi, j'en ai terminé avec mes questions. Si vous pensez que j'ai oublié des questions qui seraient plus difficiles, n'hésitez pas à venir au micro et posez-les, ou alors envoyez-moi un message par la suite.

Sinon, à moins que, maintenant, quelqu'un veuille venir au micro poser une question. Oui.

MILTON MUELLER:

Milton Mueller de Georgia Tech.

J'ai lu la décision du .registry, du cas .registry.

Donc, quand vous parlez du processus qui a été développé à ce moment-là, il n'était vraiment pas bon du tout. Je sais que vous n'étiez pas responsable, mais c'était vraiment un cauchemar. C'est vraiment... C'aurait pu être... C'était vraiment une fiction. C'aurait pu être écrit comme un livre de fiction si vous voulez. Ce n'est pas pour dramatiser les processus de l'ICANN. Certains d'entre nous doutaient de ces processus et par ça, l'organisation essayait d'éviter d'être, de ne pas se représenter comme redevable ou responsable de cela. Et bien sûr, cela a créé de la

mauvaise, le manque de confiance de la communauté envers l'organisation.

JAY DALEY:

Ce que je veux dire là-dessus, c'est qu'il ne faut pas prendre les choses, vous ne devez pas prendre les choses personnellement.

JOHN JEFFREY:

Je ne sais pas si j'ai bien compris la question. Est-ce que cette décision?

Je n'ai vraiment pas compris. Est-ce que vous pouvez me reposer la question, Milton, parce que je ne sais pas comment répondre à votre question. Parce que je ne peux pas répondre en détail sur ce cas, comme il y a une enquête qui est en cours. Peut-être que, durant notre enquête, nous allons voir qu'il y avait des erreurs. Peut-être des choses qui ont été introduites dans ce dossier étaient fausses.

Nous avons publié un document de deux pages de clarification concernant le rapport qui avait été bloqué, et peut-être allons-nous apprendre encore plus alors que l'enquête se poursuit.

Nous prenons les choses au sérieux et je suis d'accord. Si l'ICANN a fait quelque chose, a fait les choses d'une mauvaise façon,

nous allons donc assurer que cela ne se reproduise pas dans l'avenir.

MICHAEL PALAGE:

Une recommandation, pas une question.

En ce qui concerne la rétention ou la rétention d'un groupe d'avocats, vous, est-ce que vous conduisez un audit pour pouvoir observer, donc pour pouvoir faire une étude des cas que vous avez gagnés ou que vous avez perdus? Si vous perdez un cas par exemple, quelle est, savez-vous quelle est la recommandation de tel ou tel conseil? Est-ce que c'est quelque chose que vous étudiez? Est-ce que ce sont des données que vous conservez?

JOHN JEFFREY:

Oui, on ne fait pas exactement comme ça. C'est une bonne approche. Je ne la vois pas tout à fait comme ça. Mike et moi parlons beaucoup de ce genre de choses.

Nous avons présenté récemment des statistiques au sujet de notre défense de l'organisation concernant les IRP par exemple. Si je ne me trompe pas, cela sera publié cette semaine avec les minutes.

Sinon, peut-être pourrons-nous publier une version publique.

Et comme vous le dites, vous me demandez si le Conseil d'administration observe ces données. Oui, nous le faisons toujours. Ils écoutent les opinions des autres personnes en ce qu'il s'agit de donner des conseils. On reçoit des conseils pour pouvoir donner des conseils. Les équipes travaillent et discutent de façon régulière.

MICHAEL PALAGE: Vous savez. Le Conseil d'administration peut avoir tort, parce que vous donnez des conseils et ils peuvent être en désaccord avec vous. Donc...

JOHN JEFFREY: Oui, c'est vrai. Tout le monde peut avoir tort.

CHRIS DISSPAIN: Oui. Je voulais... Je voudrais vous parler de quelque chose qui est en cours en ce moment. La façon dont laquelle le Conseil travaille, le Conseil d'administration travaille sur les reconsidérations et tous ces concepts. Donc, je pense que tout ce dont vous parlez aujourd'hui est très utile.

JAY DALEY: Oui, il me reste deux questions. Je vais passer le micro à Ali.

[ALI]: Ali pour .KM. Est-il possible, serait-il possible de penser qu'une décision pourrait être prise et qu'ensuite, regrettée?

JAY DALEY: Oui, si la décision pourrait être prise rapidement, et ensuite, être regrettée.

CHRIS DISSPAIN: Oui, bien sûr. Une décision pourrait être prise trop rapidement, et ensuite, regrettée. Généralement, d'un point de vue juridique, nous essayons de ne pas en arriver là.

JOHN JEFFREY: Oui. Je pense que pour corriger...

Je voudrais juste vous dire que nous devons être très prudents à ce sujet, mon équipe et moi devons souvent penser à ralentir pour, bien sûr, étudier les faits comme il le faut. Souvent, nous arrivons devant le Conseil d'administration et nous nous sommes rendu compte que nous n'avons pas les bons faits, les bonnes données.

Donc, c'est une très bonne question. Tous les avocats doivent être très prudents dans ce sens-là et s'assurer que les conseils soient basés sur les bonnes données.

JAY DALEY: La dernière question maintenant. Je pense qu'on arrive à se comprendre un peu mieux, mais nous avons vraiment des experts juridiques. Nous avons les meilleurs experts juridiques.

JOHN JEFFREY: J'aimerais vous poser une question, mais je voudrais surtout vous dire de continuer à communiquer avec nous. Dites-nous comment nous pouvons vous conseiller de meilleure manière.

Si vous avez des questions, si vous avez des commentaires, nous voulons les entendre. Nous aimerions que vous nous proposiez vos avis de façon un peu plus amicale peut-être pour que nous puissions avoir un meilleur dialogue.

BYRON HOLLAND: J'ai un commentaire, pas une question.

Je voudrais juste dire que pour certains d'entre nous, c'est une surprise que vous n'êtes pas venus avec un trident et des cornes. Nous devrions reconnaître que vous êtes venus de la part du service juridique de l'ICANN et que vous êtes là devant nous et que vous êtes volontaire pour répondre à nos questions.

Clairement, *sunshine* est bon pour... Les rayons de soleil, c'est bon pour une meilleure relation. Donc, c'est bon d'avoir des informations pour que les gens aient les bonnes informations et savent exactement ce que vous faites.

Merci à Jay pour être, pour avoir organisé cette séance. C'est très utile et j'espère que cela sera très utile, pas seulement pour nous, mais pour l'ICANN.

JOHN JEFFREY:

Je suis là, mais je représente toute l'équipe de gestion.

Nous avons des avocats honoraires qui travaillent sur tous ces sujets de façon très, très appuyée. Je suis là, Samantha est aussi ici avec moi. Je ne suis pas seul. Shawn White est ici, Laena est ici aussi. Nous avons une équipe à Los Angeles. Nous avons Erika Randall qui travaille avec nous et aussi, David. Donc, nous avons vraiment des avocats très intelligents qui sont très passionnés et qui sont là pour vous aider, vous et votre communauté, pour que vous puissiez faire votre travail de meilleure manière. Et nous sommes vraiment ouverts à vos commentaires pour pouvoir nous améliorer.

JAY DALEY:

Merci John. Merci pour vos réponses.

Je pense que, comme vous le dites, les réponses – vous l'avez dit – que vous nous auriez il y a quelques années auraient été très différentes.

J'espère que, la prochaine fois, que nous mettons en place une réunion de cette sorte, j'espère que nous aurons plus de questions et qu'il y aura un meilleur dialogue. Je voudrais quand même remercier toutes les personnes qui ont posé des questions.

Merci à Chris Disspain de sa présence aussi. Merci.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]